

12 janvier 2018
2018-002



Avis relatif à la négociation boursière

Admissibilité provisoire à la fonction Ordres au dernier cours : actions privilégiées inscrites à la TSX

À compter du 18 janvier 2018, la Bourse de Toronto (la « TSX ») rendra toutes les actions privilégiées inscrites à sa cote provisoirement admissibles à la fonction Ordres au dernier cours (ODC). Cette décision a pour but de soutenir les mesures de rééquilibrage qui visent la modification de la composition de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX. Les actions privilégiées demeureront admissibles à la fonction ODC jusqu'à la fermeture des marchés le 22 janvier 2018, après quoi leur admissibilité prendra fin.

La fonction ODC assure un accès et des chances équitables lors de l'établissement du cours de clôture, accroît l'efficacité de la détermination des cours et réduit la volatilité du cours de clôture en ce qui concerne les titres admissibles à la fonction.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le [Service des opérations de marché TMX](#), au 416 947-4357.